

conventions collectives avec leurs employés, ils doivent souvent faire face à des versements de rappel. Naturellement, ils ne touchent jamais de majorations rétroactives de prix. C'est très injuste à mon avis et je voulais le souligner.

En écoutant les nombreux orateurs aujourd'hui, je me suis rendu compte qu'ils ont pris la défense de l'agriculteur. Les propos du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) m'ont intéressé, mais je crois qu'il n'avait pas tout à fait raison. Il répétait «c'est tout ce qui reste à l'agriculteur» et il semblait méconnaître le fait que l'agriculteur doit acquitter tous ses frais avec ses recettes. La marge n'est pas une somme nette.

Je voudrais examiner quelques autres faits, monsieur l'Orateur, même si j'ai dû mettre de côté mes statistiques parce qu'elles avaient déjà été mentionnées. Le revenu moyen net au Canada a presque triplé de 1949 à 1959. La brochure du ministère de l'Agriculture sur la politique alimentaire indique qu'il est passé de \$884 à \$1,416 par personne en dix ans et à \$2,398 par personne dès 1969. Par contraste avec le revenu, les prix des denrées alimentaires n'ont augmenté que légèrement plus de la moitié durant la même période de 20 ans. Le coût de la viande, des légumes, des fruits, du lait et du pain et autres denrées alimentaires pour nourrir une famille de quatre personnes pendant une semaine s'élevait à \$20 en 1949 et à \$24 en 1959.

• (2110)

En 1949, l'ouvrier travaillait en moyenne 20 heures pour nourrir une famille de quatre pendant une semaine. En 1969, suivant les dernières statistiques, il n'avait à travailler que 11 heures pour y arriver. Ainsi, il n'a maintenant à travailler que 11 heures en comparaison de 20 heures pour nourrir une famille de quatre pendant une semaine.

**Une voix:** Et qu'en retire le cultivateur?

**M. Pringle:** Comme la plupart des consommateurs, nos maîtresses de maison ont probablement constaté qu'elles ont plus d'argent à consacrer à l'alimentation. On pourrait croire qu'elles achètent plus de nourriture, mais ce n'est pas nécessairement vrai, puisque les familles à revenu élevé achètent d'ordinaire des produits plus coûteux, par exemple, des biftecks tendres, des légumes et des fruits hors saison, et ainsi de suite. Toutefois, même si la maîtresse de maison dépense davantage, et cela, pour se procurer des aliments qui coûtent plus cher, la proportion du revenu moyen affectée à l'alimentation dans les magasins de détail est plus faible que jamais. Par exemple, en 1949, environ 22 p. 100 du revenu disponible a été consacré à l'alimentation; à l'heure actuelle, on n'en consacre qu'environ 15 p. 100.

Où va l'argent? Nous savons qu'une partie doit revenir aux cultivateurs, qui doivent être payés pour cultiver des denrées alimentaires et élever des bestiaux. Nous savons qu'une partie de l'argent va au vendeur ou au magasin. Qu'arrive-t-il dans l'intervalle? Songeons que les frais de la main-d'œuvre ont augmenté et qu'ils augmentent sans cesse. L'escalade n'est pas exprimée en pourcentage réel puisque la dernière augmentation se fondait sur un pourcentage du salaire antérieur, lequel se fondait lui-même sur une hausse antérieure. D'autre part, les frais de transport augmentent.

En outre, les frais de la main-d'œuvre, les frais généraux, ainsi que le coût des matières premières utilisées pour l'emballage, montent également. La maîtresse de maison achète aujourd'hui plus d'aliments apprêtés, de plats-minute. Les députés pourront le vérifier. Il se vend

[M. Pringle.]

plus que jamais d'aliments-minute. Je parle des plats qu'on n'a qu'à faire réchauffer, des repas TV et des tartes toutes faites. La maîtresse de maison, vous le savez, à une certaine époque, travaillait dans le jardin. Elle était l'approvisionneuse de la maison. Elle restait au foyer, embouteillait et mettait en conserve. Maintenant, elle fait autre chose. Les nouvelles maîtresses de maison prennent le déjeuner au club et songent aux activités de l'après-midi. Elles ne préparent plus les aliments comme autrefois.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) serait présent pour écouter le très profond et équitable discours du député de Fraser Valley-Est (M. Pringle). Après avoir écouté le débat d'aujourd'hui auquel ont participé des députés de tous les partis, je crois pouvoir dire que personne, y compris surtout le NPD, ainsi que mon propre parti et les députés d'en face, n'a reproché aux cultivateurs le prix qu'ils tirent de leur production.

**Des voix:** Bravo!

**M. Woolliams:** Nous convenons tous que le coût des produits alimentaires est élevé, que les anciens combattants, par exemple, dont les prestations ont été récemment relevées de 3.6 p. 100, ont encore des difficultés à joindre les deux bouts; que les retraités de la vieillesse, dont les pensions ont été accrues de \$2.88 par mois, éprouvent toujours des difficultés à acheter les produits alimentaires dont ils ont besoin et à vivre selon des normes acceptables pour des Canadiens et que ceux qui reçoivent le supplément de revenu garanti, dont les prestations maximums ont été haussées de \$137.70 à \$150, soit d'environ \$13, ont encore du mal à vivre. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

Dès maintenant je tiens à féliciter la représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) de nous avoir saisis de cette question, étant donné que le prix des produits alimentaires pour les consommateurs et surtout pour ceux qui ont des revenus fixes, constitue probablement le problème le plus grave auquel les Canadiens sont actuellement en proie. Nous avons beaucoup parlé cette semaine de la mainmise étrangère. Peut-être est-il temps d'examiner le cas de certaines chaînes de magasins. Si le gouvernement prend vraiment au sérieux sa politique sur la mainmise étrangère et qu'il ne s'agit pas d'une simple façade, cette question serait digne d'examen. Peut-être une ancienne libérale, actuellement juge en Saskatchewan, Mary Batten, pourrait-elle conduire une enquête en ce domaine, enquête qui pourrait être utile à nos concitoyens.

**Une voix:** Parlez-nous donc du relèvement des frais judiciaires.

**M. Woolliams:** L'une des difficultés que nous rencontrons est que le producteur primaire, le cultivateur, ne gagne pas suffisamment. Parlons des revenus qu'il tire de son travail.

**Une voix:** Parlez-nous du relèvement des frais judiciaires.

**M. Woolliams:** Si l'honorable représentant pouvait seulement abandonner les stupéfiants. Il semble avoir pris tant de marijuana que son esprit en est enfumé.

**Des voix:** Oh, oh!